

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 18 juin 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 18 juin 2024, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 11 juin 2024

Date de l'affichage : 11 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, CHRISTMANN Eric, GIRARD Hervé, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, MICHEL Jean-Marc, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

Etaient excusés : MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Bernard ECLERCY), PRADIER Éric, ANDRIEU Jean-Pierre, LE ROUX Thierry (pouvoir à Eric CHRISTMANN), GOUNON Lauriane (pouvoir à Florent PASCAL), LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique, AYGLON Philippe,

Participaient à la réunion : François COULANGE (Maire de PAYZAC), Aline LARRIEU ARGUILLE, Nadège GERMA, Agnès AUDIBERT, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Eric CHRISTMANN

Objet : Créances éteintes

CS202406004

Mr Le Président informe l'assemblée que suite à la clôture d'une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dont le jugement a été prononcé, le SGC d'Aubenas demande à ce que les créances des contrats 1400 et 1039 soient éteintes et qu'un mandat soit émis au compte 6542 pour la totalité de la dette soit un montant de 211,69 €.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve l'effacement des créances suscitées d'un montant global de 211,69 € (deux cent onze euros et soixante-neuf cents) par mandatement sur le compte 6542 du budget du SISPEC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
Le Président,
Jean-Marc MICHEL.

